



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 21-mai-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit BEARING MOUNT FOR WORN PARTS 50ML

### Autres moyens d'identification

Code du produit 66050  
Synonymes Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésif  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ITW Permatex  
10 Columbus Blvd.  
Hartford, CT 06106 USA

#### Distributeur

ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex  
(877) 376-2839  
Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage

#### Instructions en cas d'urgence

#### Attention

Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer une allergie cutanée  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect Gris

État physique Pâte

Odeur Âcre

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

**Conseils de prudence - Intervention**

Consulter un médecin en cas de malaise  
 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë inconnue

64.553% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
bisméthacrylate-de-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyyle)	24448-20-2	30 - 60	*
acide-méthacrylique,-monoester-avec-propane-1,2-diol	27813-02-1	15 - 40	*
bioxyde prepare de silicium, synthétique, libre cristallin	67762-90-7	5 - 10	*
résine de polyester	—	5 - 10	*
poly(acétate de vinyle)	9003-20-7	1 - 5	*
hydroperoxyde de cumène	80-15-9	1 - 5	*
propane-1,2-diol	57-55-6	1 - 5	*
saccharine	81-07-2	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e).

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** See Section 12 for additional ecological information. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
--	---

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents comburants forts, Agent réducteur, Amines, Métaux réactifs

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**  
 NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

<b>Autres informations</b>	Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).
----------------------------	---

**Contrôles techniques appropriés**

<b>Contrôles techniques</b>	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation
-----------------------------	---

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Pâte
<b>Aspect</b>	Gris
<b>Odeur</b>	Âcre

<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	Aucune information disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	> 150 °C / 302 °F	
<b>Point d'éclair</b>	> 93 °C / > 199 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1	Acétate de butyle = 1
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	<5 mmHg	
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Air = 1
<b>Densité relative</b>	1.1	
<b>Hydrosolubilité</b>	faiblement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	<2%
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts, Agent réducteur, Amines, Métaux réactifs

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation.
-------------------	---------------------------------

<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
acide-methacrylique,-monoester-avec-propane-1,2-diol 27813-02-1	= 11200 mg/kg ( Rat )	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	= 382 mg/kg ( Rat )	= 0.126 mL/kg ( Rabbit )	= 220 ppm ( Rat ) 4 h
propane-1,2-diol 57-55-6	= 20000 mg/kg ( Rat )	= 20800 mg/kg ( Rabbit )	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
poly(acetate de vinyle) 9003-20-7	-	Group 3	-	-
saccharine 81-07-2	-	Group 3	-	-

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme*

*Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain*

*OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 4376 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 2873 mg/kg

ETAmél 8.9 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

95.29% of the mixture consists of component(s) of unknown hazards to the aquatic environment

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
acide-methacrylique,-monoester-avec-propane-1,2-diol 27813-02-1	-	493: 48 h Leuciscus idus melanotus mg/L LC50 static	-
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	3.9: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	7: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
propane-1,2-diol 57-55-6	19000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	51600: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 41 - 47: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 51400: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 710: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
saccharine 81-07-2	-	18300: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-

**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
acide-méthacrylique,-monoester-avec-propane-1,2-diol 27813-02-1	0.97

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** Sans objet

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	-	U096

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	Toxic Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT, États-Unis****Nom d'expédition** Non réglementé**IATA****Nom d'expédition** Non réglementé**IMDG****Nom d'expédition** Non réglementé

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Non répertorié.
<b>ENCS</b>	Non répertorié.
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme

AICS (Australie)

Est conforme

**Légende :**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
hydroperoxyde de cumene - 80-15-9	1.0
saccharine - 81-07-2	1.0

**Catégories de danger selon SARA****311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	10 lb	-	RQ 10 lb final RQ RQ 4.54 kg final RQ

**Réglementations étatiques des États-Unis****Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogène

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	X	X	X
propane-1,2-diol 57-55-6	X	-	X
saccharine 81-07-2	X	X	X

acide-méthacrylique 79-41-4	X	X	X
acide-acrylique 79-10-7	X	X	X
noir de carbone 1333-86-4	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

**EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide** Sans objet

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Instabilité</b> 0	-
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)

HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

**Date de révision** 21-mai-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**